

Le 28 avril 2008

Lachenaie

6212-03-104

Par courriel seulement

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Sujet : Commentaires sur les correctifs de BFI à notre mémoire (DM31)

Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Commissaires,

J'ai pris connaissance des correctifs que BFI a apportés à notre mémoire. Pour ma part je suis très surpris de constater que BFI a émis des correctifs sans que nous en soyons personnellement avisés.

Suite à ces correctifs, j'ai poussé à nouveau mes recherches et encore une fois force est d'admettre que les mesures d'urgences et/ou les plans d'urgences dans l'éventualité d'une explosion ou d'un feu dans le mégadépotoir qui occasionnerait des fumées toxiques donc un danger potentiel pour la population limitrophe du mégadépotoir sont à peu près non fonctionnels ou inexistantes.

Entendu qu'aux audiences publiques, M. Jean-Claude Marron, représentant de BFI Lachenaie, déclarait que le pire événement à survenir au mégadépotoir BFI Lachenaie serait un incendie;

Entendu qu'il y a un hôpital d'importance majeure à moins de deux kilomètres du mégadépotoir BFI Lachenaie;

Entendu que notre résidence familiale est dans le secteur le plus affecté par les opérations de BFI Lachenaie;

Entendu que notre résidence est à moins d'un kilomètre du site de BFI Lachenaie;

Entendu que notre résidence est dans les vents dominants par rapport au site de BFI Lachenaie;

Entendu qu'en de telles circonstances la santé de ma famille et de toutes les familles de mon quartier (plus de 320 familles) pourrait en souffrir;

Entendu qu'il est possible qu'il y ait une catastrophe dans pareille circonstance;

Entendu que je ne possède pas les ressources de la Commission;

Je demande à la Commission de faire les vérifications auprès des services d'incendie des municipalités pour bien évaluer et confirmer les correctifs que BFI a apportés à notre mémoire.

Selon les pistes d'informations que j'ai pu obtenir, toute industrie ayant des dangers potentiels, doit développer une *Procédure opérationnelle normalisée (P.O.N.)* afin de gérer le plus rapidement possible une situation d'urgence tout en connaissant les dangers auxquels la population pourrait être exposée.

Voir aussi :

Schéma de couverture de risques

« À la fois instrument de gestion des risques et de prise de décision pour les élus municipaux et outil de planification pour les responsables des opérations de secours, le schéma de couverture de risques a pour principal but de prévoir les modalités de l'organisation de la sécurité incendie sur un territoire donné.

Essentiellement, il s'agit, comme son nom l'indique, d'un exercice de gestion des risques, c'est-à-dire d'une analyse des risques présents sur le territoire, pour prévoir des mesures de prévention propres à réduire les probabilités d'un incendie et planifier les modalités d'intervention susceptibles d'en limiter les effets néfastes lorsqu'il se déclare. » Source :

http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie/incendie.asp?txtSection=schema_risques&txtCategorie=contenu_schema&txtNomAutreFichier=contenu.htm

Il semblerait que les services des mesures d'urgence de la Ville de Repentigny n'ont aucune information provenant de la Ville de Terrebonne en rapport avec l'application des mesures d'urgence et des dangers potentiels.

Advenant une explosion ou un feu occasionnant un panache de fumée toxique, aucune simulation et/ou pratique d'intervention n'ont été faites par rapport aux résidents limitrophes ou en rapport avec l'hôpital pour un tel cas.

Malgré le faible pourcentage qu'un tel incident puisse arriver selon BFI, la Loi sur la sécurité incendie demande l'évaluation d'un tel risque afin d'éviter une catastrophe en pareille circonstance.

Je demande à la Commission de tenir compte de nos préoccupations et de nos inquiétudes et de poursuivre ces recherches en rapport avec la loi qui semble ne pas avoir été respectée pour l'exploitation du mégadépotoir à proximité de nos résidences.

Puisque BFI a pu déposer des correctifs à notre mémoire et que nous sommes en désaccord avec leurs affirmations, je demande à la Commission de recevoir ce document et de l'officialiser dans le processus des audiences en cour.

Veillez accepter nos cordiales salutations.

Mario Desrosiers
Pour le mémoire de la Familles Desrosiers (DM31)

